

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX**

**Session du vendredi 25 octobre 2019**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 25 octobre 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Nicolas Lacroix, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Étaient présents** : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO.

**Étaient absents** : Paul FOURNIÉ, Karine COLOMBO, Jean-Michel RABIET, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Véronique MICHEL

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**M. le PRÉSIDENT** :

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite au préalable de cette séance excuser un certain nombre de nos collègues :

- Paul FOURNIÉ qui sera présent cet après-midi et qui a donné pouvoir à Céline BRASSEUR ;
- Karine COLOMBO qui a donné procuration à Gérard GROSLAMBERT ;
- Jean-Michel RABIET, qui a donné procuration à Yvette ROSSIGNEUX ;

- Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, qui est représentée par Paul FLAMERION, et qui nous rejoindra également cet après-midi ;
- Véronique MICHEL, qui a donné pouvoir à Bernard GENDROT.

La vie d'un Conseil départemental, d'une assemblée délibérante, en général, est ainsi faite, que l'actualité rattrape parfois les motifs de nos réunions.

Nous pourrions nous lancer immédiatement dans notre ordre du jour qui, à défaut de comporter beaucoup de délibérations, en contient d'importantes de par leur contenu.

Ainsi, lors de notre assemblée plénière qui nous permettra d'étudier notre quatrième décision budgétaire modificative avec de nombreux ajustements, nous aurons à examiner deux délibérations qui symbolisent assez bien notre ambition et notre volontarisme :

Il y aura la proposition des dotations globales de fonctionnement de nos collèges pour 2020. J'ai souhaité, avec la majorité, que la DGF soit maintenue. Depuis plusieurs années, nous baissions cette DGF, car les fonds de réserve observés dans les collèges étaient très importants. Mais j'ai pu observer depuis l'an dernier les difficultés que traversent nos établissements, confrontés à la baisse des effectifs scolaires et à l'augmentation du coût des matières premières. Je ne peux pas demander à nos agents dans le cadre de la restauration scolaire de proposer des repas de meilleure qualité à nos élèves, issus des circuits courts, et ne pas leur donner les moyens de le faire.

Afin que nos collèges puissent établir un budget sincère avec les contraintes actuelles, je propose une pause dont il faudra analyser les chiffres.

Il y aura surtout la proposition d'évolution de notre office départemental, HAMARIS. Vous vous souvenez notre tentative de rapprocher les offices de notre Département (HAMARIS, Chaumont Habitat et l'OPH de Saint-Dizier).

Je ne veux pas revenir sur les raisons de son échec : chacun devra prendre sa part et il ne sert à rien de renvoyer aux refus des uns ou aux rejets des autres. Nous avons une occasion de montrer une unité départementale, d'autres sujets nous le permettront. Pour ma part, j'estime avoir tout tenté. Pour autant, il fallait rebondir et nous avons reçu de belles propositions de trois organismes extra-départementaux.

À l'issue de nombreux échanges et après des auditions poussées, notre choix s'est

porté sur le projet proposé par ORVITIS, l'office départemental de Côte d'Or, conjointement avec DOMANYS (qui est l'office de l'Yonne) et Grand Dôle Habitat. Nous allons constituer une Société Anonyme de Coordination de plus de 30 000 logements qui nous permettra non seulement d'anticiper la prochaine évolution législative (et elle arrivera plus vite qu'on ne le croit), mais surtout elle répondra à nos attentes en matière de gouvernance avec des décideurs locaux, en matière de territoires puisque nous maintenons un équilibre villes-ruralités et enfin en termes de services rendus à nos habitants ce qui est l'essentiel. Nous y reviendrons plus longuement dans quelques minutes.

Après l'assemblée plénière, j'aurais pu évoquer notre commission permanente, toujours très riche, et un rapport en particulier, celui évoquant la contractualisation avec les intercommunalités, les villes et les bourgs-centres. Car c'est en réalité une décision majeure pour notre assemblée. En effet, 16,8 millions d'euros vont y être consacrés pour la période 2019-2021. L'effet levier est considérable : rendez-vous compte, ce sont plus de 167 millions d'euros de projets qui ont été déposés. Il a donc fallu faire des choix, se baser sur des critères objectifs et incontestables. Et je pense que le résultat qui vous sera proposé tout à l'heure est plus que satisfaisant. Nous aurons l'occasion de nous retrouver le 5 décembre prochain pour formaliser cette contractualisation au Conseil départemental avec tous nos partenaires.

Permettez-moi d'insister sur deux choses, et je vous demanderai de le diffuser autour de vous :

Le choix que nous avons fait, c'est d'abord celui du respect, car nous n'avons jugé aucun des projets qui nous étaient présentés. Les conseils communautaires et municipaux sont des élus, comme nous ; ils ont leur légitimité et nous n'avons pas à nous dresser en inquisiteur. Le juge en la matière est et restera l'électeur. Au plus profond de moi-même, je crois que c'est parce que certains oublient parfois cette légitimité locale que nos concitoyens rejettent la politique et ceux qui la servent dans leur ensemble.

Mais cette décision que nous avons prise, c'est surtout celle de l'ambition pour notre territoire, construite avec nos partenaires. Et je veux le rappeler : après les coups de rabot du Gouvernement HOLLANDE (8,5 millions de DGF en moins sur la période 2014-17), avec le Pacte de Cahors, de très nombreux départements ont tout simplement cessé d'aider les autres collectivités dans leurs projets en se concentrant sur leurs services et leurs cœurs de métier. Je sais, malgré mon âge, je donne déjà l'impression de radoter, mais vous entendrez, ici ou là, des personnes pour vous dire qu'elles n'ont pas assez, que ce n'est pas à la hauteur. Répondez-leur

que nous poursuivons en proximité notre politique d'aides aux communes et aux EPCI ; mieux, nous l'amplifions à un niveau sans précédent faisant du Département le premier acteur public de soutien à l'investissement en Haute-Marne. Soyons fiers de cet engagement !

Pour finir sur ce que j'aurais pu évoquer, il y aura la subvention pour le CVB 52, notre club phare. L'image que nous tirons des réussites du volley chaumontais n'est plus à prouver dans cette assemblée : c'est naturellement que nous resterons le premier partenaire du club, pour les trois prochaines années. La convention qui nous lie a été revue et fait la part belle à une forme de réciprocité, de sorte que nous soyons dans un partenariat gagnant-gagnant et c'est tout ce que nous pouvons souhaiter au CVB cette année !

J'ai donc fini avec ce que je ne voulais vous dire pour respecter le menu du jour.

J'en arrive maintenant à ce qui doit constituer à minima une alerte dans le grand processus de décentralisation entamé il y a plus de 35 ans.

Gaston DEFFERRE en a réalisé l'acte I ; Jean-Pierre RAFFARIN, l'acte II. Deux majorités différentes, mais avec une conviction : redonner de la proximité aux politiques publiques, pas par dogmatisme, mais pour des questions d'efficacité. La légitimité et l'autonomie des collectivités ont été renforcées pour répondre au mieux aux attentes des Français.

Or, depuis quelques années, nous assistons à un retour en arrière :

D'abord, cela a été lancinant avec des déclarations prônant la suppression de certaines collectivités, avec la loi NOTRÉ qui canalise les compétences en cadennassant les moyens d'action des communes et des départements notamment.

Mais depuis 2017, c'est plus brutal : le fameux pacte de Cahors a consacré la mise sous tutelle des grandes collectivités par l'État, coupables de ne pas être aux ordres.

Et ce ne sont pas les quelques avancées, qui ne sont pour l'instant que des discussions, sur le principe de différenciation qui vont changer ma perception : l'État ne fait plus confiance aux collectivités.

Nous sommes face à un paradoxe : le Gouvernement nous fait sans arrêt des déclarations d'amour, aux maires, aux élus locaux (nous sommes les « premiers défenseurs de la République »), mais quand il s'agit de passer aux actes, il n'y a plus personne ou alors c'est pour nous donner des leçons.

La presse en a déjà fait l'écho, je vais vous prendre l'exemple de ce que nous venons de vivre lors du Congrès de l'Assemblée des Départements de France à Bourges la semaine dernière.

Depuis plus d'un an, nous avons entamé des discussions avec le Gouvernement sur la fiscalité locale. En effet, la suppression de la taxe d'habitation annoncée, que nous ne remettons pas en cause, pose des questions sur la compensation pour les communes. Il était alors question de transférer la part départementale du foncier vers le bloc communal pour rassurer ce dernier. Première opposition : on ne peut pas avoir une réflexion fiscale sans qu'elle ne soit globale et déshabiller les départements pour rhabiller les communes ne répondra jamais aux enjeux auxquels nous sommes confrontés. L'ADF a fait plusieurs propositions, très courageuses :

Nous avons mis en place un fonds de péréquation horizontale pour que les plus riches d'entre nous soutiennent les départements les plus en difficultés ; nous demandions juste à l'État d'abonder le fonds de péréquation vertical à un niveau acceptable.

Nous proposons d'assumer une augmentation des DMTO jusqu'à 0,2 point, le Gouvernement devant nous autoriser à voter, ou non, cette mesure fiscale.

Le 10 octobre dernier, soit trois jours avant notre congrès, le Premier ministre a adressé un courrier à notre président, Dominique Bussereau, dans lequel il rejette la totalité de nos propositions, sans aucune porte ouverte à la discussion. Pas de possibilité de faire varier les DMTO, une fraction de TVA pour compenser la perte du foncier bâti et 250 millions d'euros de soutien aux politiques départementales, tout cela parfaitement justifié dans un courrier de 2 pages.

Une fraction de TVA qu'on nous précise « dynamique » pour nous faire briller les yeux !

On est évidemment très loin de nos attentes, mais ce qui a cristallisé le mécontentement des Présidents de Départements, c'est le nombre d'insuffisances et de suffisance de ce courrier.

Quand le Premier ministre indique qu'il ne veut pas laisser la main aux départements sur 0,2 point de DMTO au motif que l'objectif du Gouvernement est « l'abaissement durable des prélèvements obligatoires », c'est petit et mesquin. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous y aurions recours, mais parce qu'en cas de difficultés majeures, le relèvement de ce plafond pourrait nous donner une marge de manœuvre, un peu de respiration. Nous n'avons pas attendu le

Gouvernement pour ne pas augmenter les impôts : ça fait plus de 10 ans que le Conseil départemental n'a pas touché à ses taux ! Chacune et chacun d'entre nous connaît l'enjeu et la pression sur les foyers haut-marnais.

Quand nous lisons qu'il va nous être attribué une fraction « dynamique » de TVA en compensation de la perte du foncier bâti, c'est largement insuffisant. La demande de conservation de la taxe foncière aux départements n'est pas un caprice d'élus, mais la condition du maintien de notre capacité à financer l'ensemble de nos compétences :

D'abord parce que le foncier bâti est une ressource mobilisable rapidement pour répondre à un besoin urgent (en cas de catastrophe naturelle par exemple) ;

Mais surtout, les analyses financières montrent que les départements seraient considérablement perdants avec la perte du foncier bâti : outre les pertes de l'effet « taux », les bases du foncier ont connu une évolution plus stable et plus dynamique (+3,1 %) depuis 2005 que celles de la TVA (+2,1 %). Pour la Haute-Marne, cette différence de dynamisme des deux recettes représente 2,2 millions d'euros ! Le Département aurait donc eu un manque à percevoir d'environ 220 000 euros par an en euro constant corrigé de l'érosion monétaire.

Sur le long terme, en cas de crise économique, le foncier bâti résiste tandis que les recettes de TVA s'effondrent (lors de la crise de 2009, l'évolution du foncier bâti est demeurée stable alors que la TVA a baissé de près de -6 %). Cela rendrait les départements davantage sensibles aux variations économiques alors même que les bonnes politiques publiques sont souvent prises en contre-cycle.

Enfin, comment ne pas être en colère devant la réponse apportée au reste à charge pour les départements des politiques qu'ils mènent pour le compte de l'État. 250 millions d'euros, tout compris et si on voit large, c'est-à-dire en mettant de côté l'extinction du fonds de péréquation verticale. 250 millions qui devraient nous assurer un financement pérenne des dépenses d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Sauf que... les départements ont acquitté, en 2018, à la place de l'État, un reste à charge de 9,4 milliards d'euros, 9,4 milliards ! Si on ajoute la charge au titre de notre compétence à l'aide sociale à l'enfance des Mineurs Non Accompagnés (MNA), à hauteur de 2 milliards d'euros en 2018 (avec une aide de l'État de ... 14 %), c'est plus de 11 milliards que l'État nous doit au titre de la solidarité nationale. En Haute-Marne, en 2018, nos dépenses sociales représentent plus de 94 millions d'euros : l'État ne nous compense qu'à 38 % de cette somme, pour des dépenses qu'il nous impose ! Et les données estimées pour 2019 ne

sont pas plus réjouissantes.

Je souhaite enfin vous parler des prestations des ministres lors de ce Congrès - les vice-présidents présents à mes côtés ne me démentiront pas - des ministres pourtant de valeur, Jean-Michel BLANQUER et Jacqueline GOURAULT. À la question du transfert des intendants des collèges qui nous permettrait de mettre en œuvre avec plus de clarté et de transparence nos politiques de circuits courts ou même de bio (exigées par la loi Egalim), le premier nous a répondu qu'il n'en était pas question, tout simplement, sans justification.

Aux demandes de précisions concernant la fiscalité des collectivités, la seconde, Jacqueline GOURAULT, dite « la courageuse », nous a renvoyé aux engagements de l'élection présidentielle de 2017 ! Comme si depuis, aucun autre élu en France n'avait plus de légitimité ; comme si personne ne pouvait remettre en question ni même poser une question sur la politique du Gouvernement...

Ce n'est pas ma façon de faire vivre la démocratie : ici, au Conseil départemental de la Haute-Marne, nous avons chacun notre histoire, chacun notre élection, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous n'expliquons pas qu'il y a des sous-élus.

Voilà pourquoi, après avoir pesé leurs propos, les avoir mesurés, nous les avons trouvés largement insuffisants et nous sommes partis... Sans concertation préalable et quasiment à l'unanimité des présents.

Mes chers collègues, je vais vous faire une confidence : j'ai mal vécu cette fin de Congrès. La politique de la chaise vide, ce n'est pas dans mon ADN ; mais le manque de respect du Gouvernement vis-à-vis des questions que nous nous posons est intolérable.

Lors de la réception des Présidents de Départements, le Président de la République nous avait indiqué qu'il fallait que ceux qui paient aient la responsabilité. Je suis d'accord avec lui : aujourd'hui, le Gouvernement décide l'augmentation du RSA, des primes d'activités, mais c'est nous qui payons.

Nous refusons cette perte totale d'autonomie fiscale et par conséquent, notre asphyxie financière à brève échéance. Les Français demandent, réclament un nouvel acte de décentralisation, concret, qui doit être accompagné des moyens nécessaires pour que les collectivités assument leurs compétences au plus près de leurs concitoyens.

Ce combat est celui de notre autonomie, de nos collectivités, car après, ce sera le tour des communes puis des Régions : nous serons tous placés sous contrat, donc sous tutelle de l'État. C'est un combat pour la liberté et la démocratie. Je vous remercie.

Bien, merci, mes chers collègues. J'ouvre les débats sur cette introduction. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Merci, Monsieur le Président.

Nous partageons, évidemment, comme vous, l'analyse sur la recentralisation en cours et brutale, réalisée depuis 2017, qui est contraire à la cohésion de nos territoires, d'autant que nous sommes dans une France de plus en plus divisée, territorialement, économiquement, socialement. La mise sous tutelle de nos collectivités territoriales est la pire des solutions apportées à la résolution de ces problèmes. Malheureusement, cette situation risque de s'aggraver. Je salue donc le fait que la plupart des Présidents de Conseils départementaux aient quitté la salle devant le discours lénifiant de la ministre. Effectivement, le pacte de Cahors doit être, au mieux, annulé, au pire, complètement révisé, pour permettre une adéquation entre les hausses des dépenses et les hausses des recettes potentielles.

J'illustrerai mon propos en évoquant l'actualité récente, relative à l'article du JHM, et au dossier sur le recours, en Saône-et-Loire, à des médecins salariés. Effectivement, le pacte de Cahors nous empêcherait de dépenser en vue du recrutement de quinze, vingt médecins salariés, ce qui engendre des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Même si des recettes sont attendues, même si, au bout de quelques années, l'équilibre pourrait être atteint, seule compte l'augmentation des dépenses, quelle que soit l'évolution des recettes, ce qui est anormal.

En revanche, il convient d'établir des priorités. Devons-nous attendre que l'État fasse le nécessaire pour que nos concitoyens aient droit à un médecin traitant et à des soins de proximité, dignes de ce nom ? Devons-nous, au contraire, pallier les carences de l'État et prendre les devants, comme la Saône-et-Loire, obligeant ensuite ce dernier à assumer ses fonctions ? Je pense que telle est la logique dans laquelle nous devons nous inscrire, car nous ne pouvons pas nous défausser sur l'État qui ne bougera pas : nous devons prendre une décision courageuse, compte tenu de son fort impact financier. Mais nous ne pouvons pas laisser, sur notre territoire, bon nombre de nos concitoyens sans médecin traitant, car cette situation concerne à la fois les campagnes et les villes, comme Chaumont et Saint-Dizier, qui connaissent une pénurie de médecins généralistes. Je pense que cela fait partie des solutions – même si ce n'est pas la seule

– qui sont en notre « pouvoir », pour attirer des médecins – souvent de jeunes femmes -, avec des projets médicaux regroupés conformément à leur attente. C'est notre collectivité qui s'y prête le mieux. Nous devons donc prendre des décisions courageuses, quitte à nous mettre dans le rouge, sachant que, n'ayant pas signé le Pacte de Cahors, si nous dépassons le 1,1 %, nous serons sanctionnés. Cela nous permettrait de communiquer comme la collectivité qui tient compte des préoccupations de base de nos concitoyens, la santé, contrairement à l'État, qui nous sanctionne. Il est important de pointer les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire. Ne voyez pas là le moindre dogmatisme politique de notre part : nous voulons que chaque Haut-Marnais ait un médecin traitant, qu'il soit libéral ou salarié.

Je souhaite également remercier Madame la Première Vice-Présidente, qui est Présidente de l'Association des Maires de France de Haute-Marne qui, au Congrès, a fait une allusion qui m'a été rapportée à sa demande, selon laquelle Anne et moi étions opposés à la dotation par le Département de 67 000 euros à l'AMF 52. Nous réitérons et assumerons cette opposition. La plupart des Maires, y compris d'une autre sensibilité politique, le comprennent parfaitement. Pour une question de clarté, il revient au Département de financer l'ADF et aux communes de financer l'AMF.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'ordre du jour, je salue le travail réalisé par HAMARIS en vue du rapprochement avec des OPH de Bourgogne, démarche que nous soutenons totalement, même si nous aurions souhaité une entente haut-marnaise sur le sujet, ce qui n'a malheureusement pas été possible. Dès lors qu'HAMARIS sera autonome, nos entreprises auront accès aux marchés, ce qui ne sera probablement pas le cas pour l'OPH de Chaumont Habitat.

Enfin, nous reviendrons sur le contrat de 16 millions d'euros pour les villes, les EPCI et les bourgs-centres, que nous appelions de nos vœux depuis notre élection et que vous avez impulsé dès le début de votre Présidence. Nous ne pouvons que vous encourager en ce sens, car, dans la mesure où les EPCI, les communes et les bourgs-centres structurent notre territoire, l'apport d'une aide conséquente permet l'effet levier qui peut augmenter son attractivité, compte tenu des projets importants (Parc national, au sud, projet BURE, au nord, etc.).

Je termine en évoquant un point à l'ordre du jour de la Commission permanente qui concerne le Mémorial Charles de Gaulle. Nous attendons des explications sur les événements relatés dans la presse et sur lesquels nous n'avons aucune autre source d'information. Nous souhaiterions notamment savoir pourquoi un directeur dont le recrutement a pris plus d'un an, est remercié au bout de quatre mois et connaître les raisons du malaise existant entre le personnel et

le président.

De plus, nous devons être exemplaires et savoir mettre fin aux cumuls : nous ne pouvons pas suivre plusieurs chevaux à la fois et nous impliquer dans trop de domaines différents. Il revient au président de cette SEM de prendre ses responsabilités et de renoncer à la présidence, d'autant qu'il cumule suffisamment d'autres postes importants (maire, vice-président d'agglomération, vice-président de Conseil départemental, président du Pays de Chaumont, vice-président du SDED et du SDIS). Je rappelle qu'en 2020, nous célébrerons les 130 ans de la naissance du Général de Gaulle, les 50 ans de sa mort et les 80 ans de l'Appel du 18 juin. Le Mémorial constituant une des vitrines du département, nous ne pouvons pas nous permettre des dysfonctionnements internes.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vais vous répondre, Monsieur Fuertes.

En ce qui concerne la dernière question, je vous propose de respecter l'ordre du jour et d'évoquer le sujet du Mémorial tout à l'heure, lors de la Commission permanente.

Les choses sont simples : aujourd'hui, nous allons perdre l'autonomie fiscale de notre collectivité. Or je ne vois pas comment nous pouvons continuer à exister si l'on ne nous donne plus les moyens d'appliquer nos propres politiques. Perdre l'autonomie fiscale, c'est vraiment un acte fort que le Gouvernement souhaite mener. Il entend remplacer le foncier sur le bâti par une dotation calculée sur une TVA dite « dynamique ». Or la dynamique n'est pas celle du foncier bâti qui, même en période de crise, continue à évoluer alors que nous serons dépendants du contexte économique et serons donc fragilisés. De plus, il y aura une année de référence et les compensations n'évolueront plus. Nous serons donc perdants avec la TVA.

Par ailleurs, l'État continue à prendre des décisions concernant nos propres politiques sans compenser les décisions qu'il prend. Lorsque le Président fait des annonces aux Français, les collectivités sont obligées de conforter leurs budgets en conséquence, et ce, à recettes constantes.

La situation est vraiment très grave. Nous sommes face à un mur, à des personnes qui refusent toute discussion avec nous, après nous avoir fait savoir, pendant la crise de gilets jaunes et même à l'issue de celle-ci, qu'elles avaient besoin des élus locaux, notamment pour la question de la pauvreté. Sur ce point, nous avons joué le jeu, puisque nous avons contractualisé sur le Plan Pauvreté. De plus, malgré le fait que nous ayons formulé des propositions – consistant principalement à nous laisser gérer nos collectivités, à contractualiser, ce que bon nombre de

départements ont fait dans le cadre du Plan Pauvreté, nous entendons parler d'une nouvelle contractualisation dans le cadre de la protection de l'enfance -, nous nous inscrivons de nouveau dans des relations très insatisfaisantes. Ceci est difficilement compréhensible pour les Haut-Marnais.

Avant de répondre à votre deuxième question sur les médecins, je remercie le JHM pour le dossier qui a été réalisé, car nous avons besoin d'explications concrètes. Il est vrai que la santé touche tous les Haut-Marnais. De plus, comme je l'ai indiqué à mon arrivée, la santé, c'est un sujet essentiel qui doit faire l'objet d'une politique très volontariste. Mais en Saône-et-Loire, les démarches ont démarré avant l'entrée en vigueur du Pacte de Cahors. Interrogé à ce sujet la semaine dernière, le Président, que j'ai rencontré au Congrès des Départements de France, m'a dit qu'il serait dans l'incapacité de les poursuivre à présent. Pour l'instant, l'objectif est, certes, de rester dans les limites du Pacte de Cahors, mais cela se joue à 100 000 euros près.

Ceci signifie que toute nouvelle politique en matière de santé, mais également en matière d'ingénierie des communes – lors du Congrès des Maires, les maires sont, à juste titre, revenus à la charge sur ce qui pourrait leur être apporté en la matière – nous conduira à dépasser le Pacte de Cahors. De plus, toute nouvelle dépense engendrera une diminution des dotations de l'année suivante. Cela signifie que toute nouvelle politique représentant 1 million d'euros nous coûtera, en réalité, 2 millions d'euros. Nous devons donc établir des priorités. Personnellement, je ne souhaite pas mettre fin aux démarches que nous avons entreprises en la matière, car je pense que les actions que nous mettons en place aujourd'hui peuvent difficilement être remises en cause.

Une autre question, dont je ne vous ai pas parlé, a été posée concernant le Pacte de Cahors qui court normalement jusqu'en 2020. Nous avons respecté, avec peine, l'échéance 2018-2020 et lorsque nous avons cherché à savoir quel était l'objectif poursuivi au-delà de cette date, Jacqueline GOURAULT nous a annoncé de nouvelles discussions en vue de la préparation du prochain contrat.

La situation est vraiment très compliquée. Nous avons l'avantage, dans ce Département, d'avoir une situation saine nous permettant de poursuivre nos actions en faveur des collectivités, ce que beaucoup de départements ne sont plus en mesure de faire. Pour certains, 16,8 millions d'euros ne suffisent pas, mais considérez l'effort conséquent que nous avons accompli pour les collectivités qui contractualisent, sachant que les autres communes bénéficieront également d'accompagnements. Nous n'avons rogné ni sur l'accompagnement aux

mandats associatifs ni sur notre politique de solidarité. Nous accomplissons donc un effort conséquent, mais nous aurions pu nous contenter de mener nos actions en matière de solidarité et de bâtiments. Nous allons bien au-delà et j'aimerais bien que nous poursuivions cette politique très volontariste en vigueur depuis des années. Mais nous devons véritablement faire sauter le verrou du Pacte de Cahors. J'ignore si les discussions à ce sujet vont reprendre. Mais je crois que l'acte fort posé, la semaine dernière, lors du Congrès des Départements de France, constitue une première : la ministre a terminé son discours devant cinq Présidents de Département. Ceci montre qu'au-delà de la politique et du dogmatisme, que nous soyons de droite, de gauche ou du milieu, nous sommes tous sortis. J'espère qu'ils ont compris le message, parce que ça ne va pas s'arrêter là. J'espère que, lors du Congrès des Maires de France, nous pourrons nous expliquer. En effet, les départements sont aujourd'hui concernés, demain, ce seront les communes, puis les régions et toutes les collectivités. Nous devons donc retravailler ensemble. Comme je l'ai montré ici, il n'est pas question de fermer la porte et l'ADF fait partie de cette association qui a ouvert grand les portes, avec un Président, Dominique BUSSEAU, qui était pourtant largement « gouvernement-compatible » et qui a vraiment essayé de trouver des solutions. Mais la porte s'est complètement refermée la semaine dernière, ce qui est intolérable.

Voilà une partie des réponses que je voulais vous apporter. Madame Nédélec.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Merci Monsieur le Président.

J'aimerais formuler deux remarques. En ce qui concerne le Congrès départemental, je suis ravie que mes collègues aient bien fait passer le message : cela signifie qu'ils écoutent un peu leur Président, ce qui est rassurant. Mais telle n'est pas la question du jour.

En ce qui concerne les médecins, je n'insisterai pas non plus, car chacun sait que, depuis longtemps, je plaide pour un peu de « dirigisme » dans l'installation de ces professionnels de santé, à l'instar d'autres professions. En effet, nous gaspillons de plus en plus d'argent public pour attirer des médecins qui partent quand ils veulent et qui se font concurrence entre eux, ce qui conduit à en faire des « mercenaires ». Il y a vraiment une urgence, qui a d'ailleurs été rappelée par un médecin lui-même, lors du Congrès départemental.

Mais je voulais surtout revenir sur les propos du Président concernant les rapports entre les collectivités et l'État. C'est vrai que les Maires tiendront leur Congrès national en novembre, dans à peine un mois. Peut-être aurons-nous l'honneur d'y accueillir le Président de la République, puisqu'il s'était engagé à y participer tous les ans. L'année dernière, un gros couac

s'est produit et cette année, j'ignore si l'attitude des Présidents de Départements l'incitera à venir. Quoi qu'il en soit, nous le souhaitons. Je suis tout à fait d'accord avec le Président Lacroix pour affirmer que, depuis les « affaires » que nous rappelons régulièrement, en apparence, sur bon nombre de questions, le Gouvernement donne l'impression de vouloir consulter, rassurer, écouter, négocier, tenir compte. Mais tel est le cas seulement en apparence. En effet, en réalité, les décisions sont déjà prises, nous nous en rendons compte, soit parce que l'on nous propose une concertation, à propos de laquelle la lettre reçue le 21 juin exige une réponse pour le 25 juin, et comporte de nombreuses questions sur des projets de loi complexes que personne n'a eu le temps de lire, soit parce que l'on discute le cas de la DDFIP, par exemple, ou des maisons France Service.

Cela n'arrange pas les choses parce que les élus, qui ne sont pas des abrutis, comprennent bien qu'il s'agit là d'un simulacre de consultation. C'est même presque pire. Il en résulte une perte de confiance dans les deux sens. Le Président disait que le Gouvernement n'a pas confiance dans les collectivités, mais les collectivités n'ont plus confiance non plus dans le Gouvernement. Et cela engendre une situation malsaine, qui risque de ne pas s'améliorer. En effet, la suppression de la taxe d'habitation revient à monter les collectivités les unes contre les autres, puisque cette taxe est compensée par le prélèvement du foncier au département. De plus, l'on découvre, au fur et à mesure de l'application de la Loi de Finances, que la compensation à l'euro près – comme on sait si bien nous le dire à chaque fois – se traduit finalement, en fonction de l'année de référence retenue pour le taux et de l'annulation éventuelle de la revalorisation des bases, par une perte de base de 250 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 160 millions d'euros (non-revalorisation des bases), pour atteindre plus de 400 millions d'euros. On est donc très loin de l'euro près.

Je pense que, sur ce point, la solidarité des collectivités est nécessaire. Le Congrès des Départements de France s'est tenu en octobre, le Congrès des Maires va se tenir en novembre. Je pense que sur ces questions-là, notamment, il faut vraiment que les collectivités soient solidaires pour que le Gouvernement revoie vraiment et réellement sa copie.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame Nédélec. C'est la démarche de Territoires unis, que regroupe l'ensemble des associations des collectivités et qui, malgré les tentatives consistant à monter les collectivités les unes contre les autres, tient bon pour l'instant. J'en veux pour preuve le fait que, lors du Congrès des Départements de France, un représentant de l'AMF et le futur Président de l'ARF étaient présents. Nous devons effectivement nous serrer les coudes, car nous ne pouvons pas travailler les uns contre les autres. De plus, lorsqu'il y a de la méfiance entre l'État

et les collectivités, ce n'est bon ni pour nos territoires ni pour les élections à venir. Certains contextes sont défavorables pour tous. Monsieur Sido.

**M. Bruno SIDO** : J'estime que je ne peux pas ne pas prendre la parole, parce que l'on entend des choses a priori sympathiques, mais qui posent quand même de réels problèmes. Je ne parle pas forcément pour la Haute-Marne, que personne ne se sente visé ici. Mais chacun doit tenir compte d'un fait et d'une réalité : la France est totalement surendettée, mais pas comme au Japon, où l'argent japonais est emprunté par les Japonais. La France emprunte sur les marchés internationaux. Les taux négatifs que nous connaissons ne seront pas éternels et si nous continuons comme ça, les banques en mourront, ce à quoi personne n'a intérêt. Ce sont les faits.

La réalité, c'est que la France est le pays de l'OCDE où les habitants paient le plus d'impôts en tous genres. Vous m'avez compris : il faut cesser de faire croire que toujours plus de dépenses, c'est la solution à tous nos maux. On voit bien qu'à chaque fois qu'un Président de la République, qui a maintenant tous les pouvoirs, se déplace, il « arrose », comme dernièrement à La Réunion, avec de l'argent qu'il n'a pas et qu'il devra emprunter, ce qui ne réglera pas tous nos maux, bien au contraire.

Je pense que chacun, à son niveau, doit tenir compte de ces réalités et en tirer les conséquences, mener des politiques vertueuses le plus possible. Nous ne sommes pas élus pour dépenser systématiquement toujours plus d'argent, mais pour mieux le dépenser, voire l'économiser de temps en temps parce qu'il faudra bien payer la dette un de ces jours.

Deuxième point, plus prégnant encore peut-être, c'est le problème des médecins. Nous avons bien essayé, dans le département, de mener des politiques d'accueil de futurs médecins pour qu'ils puissent faire leur stage. Nos efforts n'ont pas porté leurs fruits. En effet, les jeunes, aujourd'hui, ne veulent plus être installés, avoir une responsabilité individuelle sur la médecine ; ils voudraient, à la limite, à peu près tous, sauf les grands spécialistes, exercer en hôpital ou en équipe. Nous devons en tenir compte dans nos politiques. L'idée de salariat des médecins n'est pas inintéressante, puisque c'est la tendance. Mais la question est de savoir avec quel salaire. Cette politique nous est aujourd'hui inaccessible, compte tenu de ce fameux pacte d'économies ou de non-dépenses ou de moindres dépenses, pour les collectivités et pas pour l'État. Il faudrait inventer un pacte similaire, le Pacte de Paris, pour les dépenses de l'État et un autre pacte pour la Sécurité sociale.

Ceci étant dit, je partage le point de vue de Madame la première Vice-Présidente sur le

fait qu'il faudra prendre des décisions sur ce problème, qui constitue le premier sujet d'inquiétude de nos concitoyens aujourd'hui, surtout les anciens : la crainte de ne bientôt plus trouver de médecin.

Peut-être pourrez-vous nous proposer un jour, Monsieur le Président, une politique permettant de faire en sorte que les médecins deviennent salariés – même si je ne sais pas si tel est le rôle et la compétence d'un Conseil départemental, puisque sa compétence consiste à trouver des solutions, pas forcément de les payer, il revient à la Sécurité sociale de salarier les médecins s'ils ne veulent plus exercer à titre individuel. Le paradigme a totalement changé, l'époque à laquelle les médecins se faisaient payer avec un lapin, etc. est révolue. La déontologie a bien changé aussi.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président. Mais de grâce, pour pouvoir faire des choses importantes, il faut faire des efforts sur les choses qui le sont moins. Je suppose que vous m'avez compris.

**M. le PRÉSIDENT** : Monsieur le Sénateur, je vais donc vous répondre.

D'abord, je vous remercie d'avoir, en introduction, indiqué que vous ne parliez pas spécialement du Département de la Haute-Marne, cela me rassure ! En effet, l'endettement de la France, vous l'avez rappelé, ne provient pas des collectivités, puisqu'elles sont largement contrôlées. La nôtre, le Conseil départemental, n'est pas endettée du tout. Mais elle va s'endetter, puisque nous avons des projets ambitieux. Je crois que c'est aussi notre volonté partagée, ici, que de mener des projets ambitieux pour le département.

En ce qui concerne les politiques nouvelles, je crois qu'il faut quand même en mettre quelques-unes en action, car je rappelle quand même la situation du département : nous continuons à perdre de la population, notre image à l'extérieur est très mauvaise, nous peinons à recruter, que ce soit dans une collectivité ou dans une entreprise. Les entreprises ne peuvent plus se développer. Or si elles ne peuvent plus se développer, elles iront ailleurs. Nous connaissons un vieillissement de la population plus important qu'ailleurs. Nous avons donc vraiment des indicateurs encore difficiles et qui vont générer de nouvelles dépenses, notamment sur les questions de dépendance. Nos jeunes continuent à fuir le département. Aucune politique ne coûte pas d'argent et nous devons accélérer le mouvement, sous peine de demeurer sur cette pente.

J'y crois, car je vois des départements qui étaient dans la même situation que nous, mais géographiquement moins bien positionnés que nous, qui ont touché le fond avant nous et

qui, aujourd'hui, évoluent positivement. Certes, les politiques que nous pouvons mettre en place concernant l'image du Département coûtent beaucoup d'argent, mais elles porteront leurs fruits dans quelques années. Nous sentons d'ailleurs poindre des signes positifs sur ce sujet.

Je ne crois pas que, dans ce Département, nous jetions l'argent par les fenêtres – je ne mettrai pas en place de nouvelles politiques au détriment du fonctionnement interne, par exemple, de la maison – parce qu'il y a des politiques qui existent depuis très longtemps et qui ont démontré leur efficacité. Nous avons également des services en souffrance, qui le sont encore. Nous avons ce Pacte de Cahors et personnellement, j'aimerais avoir des services un peu plus « musclés », compte tenu de nos exigences qui impliquent une volonté politique affirmée.

Nous nous rejoignons, Monsieur le Sénateur, sur l'ensemble de vos propos. Mais je pense que nous nous situons à un tournant et que nous devons accélérer beaucoup de politiques. Ce Pacte nous bloque, c'est vrai et aujourd'hui, je n'ai pas de solution à vous proposer pour l'instant – peut-être Monsieur Fuertes en a-t-il à proposer. Je ne souhaite pas vous annoncer que nous allons travailler sur le sujet de la santé et rogner sur un autre sujet – ce n'est pas ce que vous avez dit, c'est vrai –, mais nous devons retrouver de nouvelles marges de manœuvre. Mais pour l'instant, je ne vois pas où elles se situent. Je crois que nous avons avant tout besoin d'expliquer davantage aux Haut-Marnais l'utilisation que nous avons de leur argent. Bon nombre d'entre eux – parce que peut-être que certains ne s'y intéressent pas ou que nous n'avons pas su leur expliquer – attendent que nous leur expliquions notre action. Nous devons leur expliquer que nous sommes une collectivité de proximité, même s'ils le savent, sans connaître exactement le rôle du Département en matière de routes, de dépendance, de handicap, de collèges, etc. À ce propos, je regrette, lorsque je me rends dans un collège, de constater que, lorsque l'on présente le Président du Département, on sait à peine quel rôle joue le Département dans la vie des collèges. Nous sommes donc contraints de l'expliquer par nous-mêmes.

Sur ce point, je vous annonce que je vais écrire aux Haut-Marnais pour leur expliquer ce que nous avons fait depuis mon arrivée, il y a deux ans. Je vais leur décrire la situation et surtout leur dire ce que nous allons faire dans les années à venir. Nous devons effectivement nous adresser directement à eux et leur dire les choses. Cette lettre ne sera peut-être pas lue par tous les Haut-Marnais, mais je continuerai à expliquer notre action, parce que nous avons également besoin d'être soutenus par notre population dans nos politiques. Monsieur Fuertes, vous vouliez dire quelque chose.

**M. Nicolas FUERTES** : Je ne voulais pas que l'on « casse » des politiques qui sont

déjà menées. Effectivement, le Pacte de Cahors nous bride et si la collectivité décide de recourir à des médecins salariés, cela engendrera des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Idéalement, même si cela a été réalisé avant en Saône-et-Loire et qu'ils ont réussi à sortir de cette contrainte, soit ils poursuivent en ce sens, afin que les recettes rééquilibrent la situation au bout de quelques années ou le déficit sera mineur et nous apporterons un plus, soit nous assumons politiquement de nous mettre au-dessus du 1,1 %, nous exposant ainsi à la sanction de l'État. Mais nous pourrons aussi communiquer sur le fait que nous menons des actions urgentes attendues par les Haut-Marnais, qui devraient incomber à l'État (la Sécurité sociale). Ensuite, le contexte nous sera favorable : 2022 n'est plus très loin et à partir de l'année prochaine, il y aura des élections chaque année. À un moment donné, l'État ne pourra pas continuer à faire preuve de trop d'autoritarisme et d'absence d'écoute. De plus, vu ce qui est attendu en décembre sur le plan des mouvements sociaux, la situation risque d'évoluer. Le 5 décembre, le jour de la signature du contrat, vous ferez attention, car un appel à la grève interprofessionnelle a été lancé et elle risque d'être un peu plus suivie que les appels de ces dernières années. Les choses peuvent bouger de manière incontrôlable, ce que nous ignorons, mais je pense qu'il revient à tous les territoires de montrer à l'État qu'il n'a pas à décider de tout. Qu'il fasse déjà ce qui lui revient et qui est de son ressort. Mais nous ne pouvons pas attendre éternellement qu'il assume ces faits.

Je suis en adéquation avec votre volontarisme qui vise à essayer de « casser » la dynamique. Effectivement, l'endettement existe, mais il est surtout le fait de l'État. Sans remonter à la période où les médecins se faisaient payer en lapins, depuis que l'État français, qui s'est constitué dans le Moyen-Âge classique, existe, nous avons eu au moins une dizaine de banqueroutes. C'est-à-dire que l'endettement ne sera jamais résorbé. Faire croire que l'on va rembourser les deux mille milliards d'euros de dette, c'est un leurre, personne n'est dupe. On ne sera jamais remboursé. Mais entre un peu plus d'endettement et des gens qui sont soignés, moi je choisis les gens qui sont soignés.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur Fuertes. Chez vous, ce ne sont pas des lapins, ce sont plutôt des canards gras !

Sur les médecins, que les choses soient claires : cela a été dit et écrit, nous ne fermons pas la porte. Je pense aussi qu'il y a des priorités. Tout dépend vers quel domaine on souhaite s'orienter : je pense aux EHPAD qui vont avoir des difficultés, faute de médecins coordonnateurs. Ce sujet nous concerne directement. De plus, les EHPAD sont dans une situation difficile, ce qui a fait l'objet de mouvements il y a quelques jours, dont on parle très peu. Nous n'en sommes pas complètement responsables, notamment sur la partie soins, mais c'est un sujet sur

lequel j'aimerais que des décisions fortes soient prises. Mais il est facile de dire, aujourd'hui, qu'il faut que l'État prenne ses responsabilités : cela a été dit au Congrès des Maires, les majorités de la gauche, de la droite et du centre n'ont jamais pris leurs responsabilités par peur de prendre cette décision. Et aujourd'hui, tout le monde pleure. Donc, nous comptons vraiment sur notre seul parlementaire de l'hémicycle pour s'engager sur cette question, parce qu'à un moment, il faudra bien obliger les médecins à venir dans les zones déficitaires, comme on le fait pour les enseignants, parce que tout le monde en parle, mais personne n'ose s'attaquer à la vraie solution, qui est peut-être celle-là, Monsieur le Sénateur.

**M. Bruno SIDO** : Monsieur le Président, vous rendez-vous bien bien compte de la situation dans laquelle se mettra le Conseil départemental si nous mettons le petit doigt dans l'engrenage ? Je vais vous dire comment cela va se passer. Dans un premier temps, on va leur demander combien ils veulent – on discute du salaire avec un salarié. Si ce dernier n'est pas suffisant, ils ne viendront pas. Ensuite, il y aura, certes, des recettes, mais elles seront insuffisantes. On leur demandera alors de travailler plus.

Il faut savoir ce que l'on dit : on ne peut pas affirmer tout et son contraire, Monsieur Fuertes ! Il en résultera, rapidement, une situation assez conflictuelle. Ce que je ne comprends pas, avec ma voisine, dans cette affaire, c'est qu'alors même qu'aujourd'hui, nos concitoyens veulent de moins en moins être salariés et de plus en plus être leur propre patron, ces bac+10 – on se demande, d'ailleurs, s'il est nécessaire de faire dix ans d'études pour faire ce qu'ils font – voudraient devenir salariés. C'est incompréhensible.

**M. le PRÉSIDENT** : Le problème, pour un département comme la Haute-Marne, c'est qu'on a, maintenant, une réelle concurrence entre les territoires. Et quand notre collègue André ACCARY fait cela, il va chercher bien au-delà des limites de la Saône-et-Loire et est en train d'assécher ce qui se passe autour en Côte-d'Or, etc. C'est une concurrence, comme il y a une concurrence au sein du département pour savoir qui aura la plus belle maison de soins, etc. Cette concurrence est néfaste, car elle contribuera à assécher les territoires les plus déficitaires.

En ce qui concerne le mode d'exercice des médecins, il a complètement évolué, il s'est féminisé. On ne veut plus des médecins qui travaillent quinze heures par jour, soirs et week-ends. Il faut faire avec, c'est l'évolution. Nous ne trouverons pas la solution à ce problème ce matin. En revanche, nous ne pouvons pas non plus nous résoudre à ne rien faire. Nous devons continuer à réfléchir sur ce sujet. Pour l'instant, la réflexion ne coûte pas grand-chose. Mais à un moment, il faudra bien qu'on prenne des décisions sur cette question.

Oui, Monsieur le Maire de Biesles.

**M. Michel ANDRÉ** : Je ne reviens pas sur les maisons médicales, puisque vous l'avez vu dans la presse.

Je souhaite simplement vous raconter une histoire qui s'est déroulée hier. Mon voisin avait besoin d'aller chez un ophtalmologiste. Il a l'habitude d'aller à Dijon. Lorsqu'il a téléphoné pour prendre un rendez-vous, on lui a donné un rendez-vous pour le mois de février. Sa fille habite à Cannes. Comme il va la voir pendant les vacances, il téléphone, lundi, à un ophtalmologiste de Cannes. Il a obtenu un rendez-vous le lendemain. Mais il a répondu que c'était impossible, vu qu'il n'arrivait que la semaine prochaine. Il a donc obtenu un rendez-vous le mardi de la semaine suivante chez un ophtalmologiste de Cannes. C'est un exemple de la répartition de l'offre médicale.

**M. le PRÉSIDENT** : Y-a-t'il d'autres demandes d'intervention sur le discours général ?  
Oui, Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : C'est juste pour dire que s'il n'y avait pas le Pacte de Cahors, les dépenses que nous adjugerions pour salarier des médecins se rééquilibreraient au bout de trois, quatre ans, par des recettes. Nous sommes sanctionnés par le Pacte de Cahors, parce que ne comptent que les dépenses. Sans le Pacte de Cahors, la mesure ne coûterait quasiment rien à la Haute-Marne ou s'il y avait un déficit, il serait mineur. C'est donc une bonne mesure, mais elle est empêchée, pour l'instant, par ce Pacte de Cahors.

**M. le PRÉSIDENT** : Bien merci. Monsieur Sido et Monsieur Fuertes sont tombés d'accord. Y-a-t'il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

## **Information sur les dossiers contentieux en cours**

**Rapport n° I – 1 – page 1-87**

**M. le PRÉSIDENT** : Je laisse la parole à Monsieur Gros Lambert.

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Il s'agit du rapport habituel. C'est-à-dire qu'en application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

À ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale.

Aussi, vous sont présentées, dans ce rapport, les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Ces contentieux sont notamment liés aux compétences sociales du Département.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur Gros Lambert. Y-a-t'il des demandes d'informations sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au rapport n°2, l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2019.

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du

**28 juin 2019**

**Rapport n° I – 2 – page 7**

**M. le PRÉSIDENT** : Ce procès-verbal appelle-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Le vote est donc ouvert.

### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

## Décision modificative n° 4

### FSL – Fiabilisation des éléments d'actifs immobilisés

Rapport n° I-3 – page 1 - 83

**M. le PRÉSIDENT** : Je laisse la parole à Monsieur Groslambert.

**M. Gérard GROSLAMBERT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la fiabilisation des éléments d'actifs immobilisés dans le cadre de la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL permet d'attribuer des aides financières aux familles par la prise en charge des dépôts de garanties et le versement de subventions couvrant les charges locatives.

Préalablement géré par convention de délégation par la CAF de la Haute-Marne, le Département a repris, en janvier 2016, la gestion directe de ce dispositif et a intégré dans son budget toutes les opérations financières et patrimoniales correspondantes dont celles liées aux dépôts de garanties antérieurement attribués.

Le versement d'un dépôt de garantie par le Département à un bailleur se traduit par une dépense d'investissement enregistrée au patrimoine immobilisé de la collectivité.

Lors du départ d'un locataire bénéficiaire du FSL, le bailleur se doit de procéder au remboursement du dépôt de garantie au Département. Ce remboursement peut être intégral, partiel ou nul. Les remboursements soldent définitivement l'élément de patrimoine figurant à l'actif du bilan. En revanche, les remboursements partiels ou nuls en raison de dégâts matériels constatés ou d'impayés de loyer ne permettent pas de solder totalement l'élément de patrimoine.

Afin de régulariser cette situation, une subvention en nature (ne donnant pas lieu à versement) doit être constatée dans les comptes du Département. Cette écriture budgétaire d'ordre en dépense et recette sur la section d'investissement, sans incidence sur l'équilibre financier, permet de traduire en comptabilité le fait qu'une partie du dépôt de garantie initialement versé ne sera pas récupéré et le transformer, ainsi, en équivalent d'une subvention attribuée.

Le montant de la régularisation porte sur les exercices de 2016 à 2019 et s'élève à 107 420,76 euros pour 457 éléments de patrimoine à solder.

Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli l'avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission réunie le 7 octobre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur le premier Vice-Président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Le vote est ouvert.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Pour le rapport suivant, relatif à des propositions d'admission en non-valeur, pour l'année 2019, je laisse la parole à Monsieur Gros Lambert.

## Décision modificative n° 4

### Propositions d'admission en non-valeur de l'année 2019

Rapport n° I – 4 – page 1 - 85

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Il s'agit également d'un rapport habituel.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur des propositions d'admission en non-valeur de l'année 2019.

Monsieur le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 48 354,28 euros. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

■ Des créances irrécouvrables pour un montant de 28 715,65 euros, sur le budget principal. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment en fonction de la solvabilité du créancier.

■ Des créances éteintes relevant de jugement pour un montant de 18 361,02 euros, pour le budget principal, et 1 277,61 euros, pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. La créance éteinte se traduit par l'effacement total de la dette annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Les propositions d'admission en non-valeur se répartissent comme suit :

- 29 141 euros, soit 60 % concernent des indus du RSA
- 14 722 euros, soit 31 % concernent des prêts relatifs à l'artisanat suite à des liquidations judiciaires
- 3 318 euros, soit 7 % relèvent de récupérations d'APA et PCH, de créances de transports scolaires, de frais de justice et d'hygiène alimentaire.
- enfin, 1 173 euros, soit 2 % concernent des créances liées aux placements d'enfants.

Le Payeur départemental n'a pu recouvrer lesdites créances malgré ses démarches et invoque le motif de l'insolvabilité des redevables.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes, examinées favorablement par la 1<sup>re</sup> commission réunie le 7 octobre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur Groslambert. Y-a-t'il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Le vote est ouvert.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Unanimité, je vous remercie.

Nous passons au rapport sur l'évolution de l'Office HLM d'HAMARIS, puisque la décision modificative sera présentée, en fin de séance, par Monsieur Martinelli.

## Décision modificative n° 4

### Projet d'évolution de l'OPH Hamaris dans le cadre de la loi ÉLAN

#### Rapport n° IV – 1 – page 4 - 3

**M. le PRESIDENT** : Ce que je vais vous présenter ce matin, nous le partageons avec un certain nombre de nos collègues, puisque le travail a été réalisé en partenariat avec le Conseil départemental, sous le pilotage d'HAMARIS. En effet, le Conseil départemental est la collectivité de rattachement de l'Office départemental.

Il y a un an, nous avons souhaité lancer une réflexion, parce que la loi ÉLAN nous obligeait à créer une structure avec un seuil minimal de 12 000 logements. Notre démarche visait, dans un premier temps, à réfléchir au bien-fondé d'un Office départemental. Nous nous sommes donc rapprochés des deux autres Offices, Chaumont Habitat et l'OPHLM de Saint-Dizier. Nous avons missionné un bureau d'études qui nous a accompagnés dans cette démarche. Cette étude a été en grande partie financée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les conclusions qui en résultent sont diverses. Elles concernent notamment l'absence d'unité départementale sur la question du logement et l'impossibilité de créer un office départemental. Compte tenu de ce résultat décevant, nous avons souhaité conduire un travail avec les services d'HAMARIS. Nous avons donc rencontré des structures limitrophes de notre département et nous sommes rapprochés de plusieurs Offices, dont trois ont retenu notre attention et nous ont fait part de leur intérêt pour un rapprochement. Il s'agit d'ORVITIS, qui s'inscrivait déjà dans une démarche de rapprochement avec DOMANYS, l'Office départemental de l'Yonne et Grand Dôle Habitat, un office intercommunal. Nous avons également échangé avec Mon Logis du Groupe Action Logement, avec lequel nous avons travaillé sereinement, sans idée préconçue ni orientation de départ. Le troisième office était le Foyer Rémois, qui avait manifesté l'intérêt de travailler avec nous.

Cette démarche s'est déroulée rapidement : nous avons rencontré ORVITIS avant l'été, en pensant que nous accusions du retard, étant donné qu'il travaillait déjà avec d'autres organismes. Nous nous sommes également rapprochés du Département de la Meuse, qui s'était déjà orienté vers une dynamique lorraine. À notre surprise, ORVITIS a donc souhaité travailler avec nous pour que nous puissions rattraper notre retard en la matière, ce qui a été le cas durant l'été. Enfin, un travail était engagé depuis un certain temps avec le Groupe Action Logement.

Nous avons donc rencontré ces trois organismes fin septembre. Ils ont été auditionnés et ont présenté des propositions. Deux d'entre elles se sont détachées : celle de Mon Logis Plurial et celle d'ORVITIS. C'est ce dernier qui a rassemblé, à l'unanimité, l'accord de tous les membres de la commission et des élus du Département et d'HAMARIS, outre sa Présidente, ainsi que de toute l'administration d'HAMARIS et de notre Direction générale. Il s'est avéré qu'ORVITIS avait, en commun avec nous, un projet orienté vers l'équilibre ville/campagne, dont la gouvernance resterait départementale – ORVITIS étant lié, comme nous, au Conseil départemental de Côte-d'Or – et présentait des situations similaires, dans le cadre de la SAC, DOMANYS et Grand Dôle Habitat ayant des dynamiques du même ordre que les nôtres.

Ces décisions seront donc prises localement, au plus près des territoires dans le cadre de dynamiques partagées.

S'agissant de la gouvernance, dans le cadre de la SAC, chaque organisme conservera son indépendance en matière de choix stratégiques, la SAC permettant avant tout de mutualiser des services supports et des solutions que nous ne possédons pas. Ainsi, ORVITIS propose des solutions l'ingénierie aux communes et aux collectivités, ce qui n'est pas notre cas. Ces éléments seront mis à disposition dans le cadre de la SAC. De notre côté, nous sommes fragiles s'agissant de l'ingénierie que nous pouvons proposer aux communes. Ils nous ont également proposé une présidence tournante tous les deux ans. Je précise que, dans la mesure où nous sommes quatre parties prenantes, si nous avons raisonné uniquement en termes de logement, ORVITIS aurait pu obtenir la majorité. Tel ne sera pas le cas et il n'y aura pas non plus de minorité de blocage : il nous faudra trouver un accord à quatre.

Cette situation est de nature à rassurer ceux qui s'inquiétaient pour l'avenir du logement et d'HAMARIS dont les salariés ne connaîtront aucune difficulté. Il nous faudra, certes, réaliser des économies d'échelle, mais sur le long terme. L'objectif est vraiment de mutualiser les efforts, de renforcer HAMARIS et de nous inscrire dans un dispositif qui comportera plus de 30 000 logements. Cela nous permettra de prendre une longueur d'avance par rapport à ce qui nous attend rapidement.

Ce choix me semble être le bon et finalement, le fait d'avoir un peu attendu nous a été favorable.

Sur invitation de la Présidente d'HAMARIS, je me rendrai, la semaine prochaine, au Conseil d'Administration de cette structure pour lui expliquer la décision de la collectivité et la

décision que nous allons prendre aujourd'hui. Ensuite, le Conseil d'Administration d'HAMARIS rendra sa décision, en connaissance de cause. J'insiste sur la nécessité d'accélérer le mouvement, car nous nous sommes pré-engagés avec ORVITIS, pour rattraper notre retard dans ce domaine et pour pouvoir rapidement participer aux discussions et au montage de la SAC. Nous serions pénalisés d'arriver dans le processus une fois les choses réglées.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport. Madame la Présidente d'HAMARIS souhaite peut-être s'exprimer.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Bien sûr. Je voudrais intervenir. Comme vous l'avez rappelé, dans le cadre des obligations portées par la loi ÉLAN, HAMARIS doit se rapprocher d'un autre organisme, afin d'atteindre un minimum de 12 000 logements.

Bien sûr, j'aurais souhaité la création d'un office départemental. Mais face à l'opposition de certains et aux faux-semblants des autres, le constat d'un échec d'un rapprochement départemental est devenu rapidement une évidence.

HAMARIS, en collaboration avec le Département, s'est donc orientée vers un autre choix. Nous avons donc pris contact avec tous les offices limitrophes à notre département. Nous avons reçu trois propositions : Mon Logis, le Foyer Rémois et ORVITIS. La Commission a entendu les trois candidats et son choix s'est porté sur ORVITIS qui dispose, en Côte-d'Or, de 12 957 logements. Le regroupement des quatre partenaires permettra d'offrir 31 000 logements.

Je ne reviendrai pas sur les aspects positifs de ce rapprochement : ces éléments viennent de vous être présentés. Toutefois, je suis convaincue que ce choix est le meilleur pour Hamaris et que grâce à ce rapprochement, nous pourrions investir, nous pourrions créer de nouveaux services, tout en maintenant l'emploi sur notre territoire. En effet, nous aurons un partenaire qui a un potentiel financier solide. Pour l'anecdote, j'ai écouté les conseils qui m'ont souvent été répétés : que trois pauvres ne feraient jamais un riche ! Je l'ai mille fois entendu. C'est un mariage de raison qui nous rapportera.

Malgré tout, j'ai le regret de ne pas avoir réussi à conserver la compétence habitat, ses savoir-faire et toutes ses retombées économiques dans notre Département. Mais il y a des choix d'orientation de certains élus que, parfois, j'ai du mal à comprendre.

Pour conclure, quand j'entends dire que notre département est en perte de vitesse, que sa population se paupérise, qu'il se désertifie, je ne peux m'empêcher de penser que

certaines orientations accentuent le processus et j'en suis vraiment désolée pour notre département.

Je voudrais, pour terminer, remercier tous ceux qui ont participé et contribué à ce rapprochement qui, au départ, n'était pas évident, mais qui, à l'avenir, sera très positif pour HAMARIS.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame Rossigneux. Y-a-t'il des demandes d'intervention complémentaires ? Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Je serai très bref, puisque je me suis exprimé à ce sujet dans mon propos introductif. Nous partageons les regrets de Madame la Présidente d'HAMARIS et de vous-même. Nous soutenons, évidemment, cette solution qui nous permet presque miraculeusement de tirer notre épingle du jeu. Je salue le travail effectué par les services du Conseil départemental et d'HAMARIS pour maintenir un office qui est apprécié d'une bonne partie des Haut-Marnais.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Y-a-t'il d'autres demandes d'intervention ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts donc au vote cette proposition qui porte sur le rapprochement, dans le cadre d'une SAC, avec ORVITIS, DOMANYS et Grand Dôle Habitat. Le vote est ouvert.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

*Madame Rachel BLANC n'a pas pris part au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour cette unanimité. C'est important, pour l'avenir de l'habitat dans le département. Je crois que nous avons fait le bon choix et je renouvelle mes remerciements pour cette unanimité sur cette question majeure pour l'aménagement du territoire de notre département.

Nous passons au rapport suivant. Il s'agit de la dotation globale de fonctionnement pour 2020, dans nos collèges publics et privés. Je laisse la parole à la Vice-Présidente, Céline Brasseur.

# **Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés**

## **pour l'année 2020**

### **Rapport n° VI-1**

**Mme Céline BRASSEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2020.

Le Code de l'éducation nous impose de notifier la dotation de fonctionnement des collèges avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Après plusieurs années de baisse à hauteur de 5 %, à l'exception de quelques collèges en fonction de leur capacité d'autofinancement ou de leur importante variation d'effectif à la baisse, il vous est proposé de maintenir les montants accordés en 2019 pour l'année à venir.

La dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2020 permettra aux établissements publics locaux d'enseignement d'établir un budget sincère et véritable avec une dotation suffisante pour couvrir les besoins estimés au regard des années précédentes.

En 2020, le Département prendra directement à sa charge les dépenses liées à l'équipement de protection individuelle des agents, afin que tous soient équipés conformément à la réglementation. Il est prévu l'apposition sur toutes les tenues du logo du Département, participant ainsi à la campagne de communication. L'entretien de ces tenues sera également pris en charge. La prestation se veut ainsi complète.

Le coût a été estimé, collège par collège et métier par métier. Par exemple, les agents cumulant des emplois en cuisine et en entretien des locaux disposeront de deux tenues, comme la réglementation le prévoit.

Comme chaque année, les comptes financiers de l'année 2018 que nous recevrons au printemps 2019 nous permettront d'affiner les moyens nécessaires à la vie quotidienne de chaque établissement grâce notamment aux rapports financiers des agents comptables des collèges.

Les membres la VI<sup>e</sup> commission, réunie le 3 octobre dernier vous propose donc de maintenir la dotation allouée en 2019 en tenant compte de la prise en charge en direct des équipements de protection individuelle.

Vous trouverez, en annexe 1, le mode de calcul de cette dotation et le montant attribué à chacun des collèges publics haut-marnais. Le montant global s'élève à 2 374 096 euros. L'annexe 2 vous présente le détail de la prise en charge des équipements de protection

individuelle.

De la décision d'attribution de la DGF aux collèges publics découle la dotation de fonctionnement aux collèges privés, charge légale pour le Département, les trois collèges privés haut-marnais étant sous contrat d'association avec l'État.

Cette charge est répartie en deux contributions, versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour l'enseignement public. Une première contribution est due pour le fonctionnement matériel des établissements, une seconde contribution, pour les dépenses de personnel non enseignant afférentes à l'externat. Une majoration de 5 % s'applique compte tenu de diverses charges dont les collèges publics sont exonérés.

Le tableau en annexe 3 qui vous est proposé détaille les calculs qui aboutissent à un coût élève de 350 euros pour la contribution « matériel » et à un coût élève de 457 euros par élève pour la seconde contribution. Soit une somme globale pour les trois collèges privés de 847 350 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, issues des travaux de la VI<sup>e</sup> commission du 3 octobre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame la Vice-Présidente. Y-a-t'il des questions ?  
Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Ce n'est pas une question. Je tiens à vous féliciter et à vous remercier pour tous ces travaux. Je pense que le message qui sera diffusé dans les différents Conseils d'administration, concernant l'arrêt de la baisse de dotation, sera apprécié. Je vous remercie également – même si ce n'est pas à l'ordre du jour – pour la politique qui commence à être mise en place avec votre commission et la Ve commission sur Agrilocal, dans le cadre de laquelle vous invitez à bien manger et à manger en proximité, c'est-à-dire à faire découvrir les produits locaux. C'est une très bonne initiative qui a été relayée ces derniers temps. Elle est le fruit d'une nouvelle politique qu'il convient d'encourager. Sept à huit collèges sont concernés et j'espère que, bientôt, tel sera le cas des 23 collèges du département, voire les 26 en comptant les collèges privés.

Nous soutenons vivement cette délibération.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur Fuertes. L'engagement que je peux prendre, c'est que vous ayez la plus belle des cantines, à Langres, lorsque le nouveau collège sera créé.

Par ailleurs, ce que vous avez dû entendre et qui est préoccupant – mais pour l'instant, ce n'est pas un sujet que nous souhaitons aborder ici, parce que ce n'est pas notre volonté – vous

avez dû voir que le Conseil départemental des Ardennes propose la fermeture de onze collèges. Parfois les départements se ressemblent sur certains points, mais parfois, ils prennent des orientations compliquées. Tel n'est pas du tout le message que nous voulons envoyer avec deux gros collèges, deux petits collèges, mais un réseau qui, aujourd'hui, fonctionne correctement et que nous maintiendrons le plus longtemps possible.

Merci, Madame Brasseur, pour ce rapport. Y-a-t'il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je sou mets ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Le rapport suivant concerna la décision modificative n° 4, qui est proposée par notre Vice-Président en charge des finances.

## **Décision modificative n° 4**

### **Décision budgétaire modificative n°4 de l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse**

**Rapport n° I – 5 – page 1 - 97**

**M. Stéphane MARTINELLI** : Merci Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°4 de l'exercice 2019 se rapportant au budget principal et au budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

#### **Budget principal, section de fonctionnement**

##### **Dépenses de fonctionnement**

3,1 millions d'euros de nouveaux crédits de dépenses sont proposés, financés par l'inscription de recettes supplémentaires pour un montant de 12,2 millions d'euros, suite à la régularisation de recettes déjà encaissées ou notifiées. Parmi les dépenses nouvelles, un crédit provisionnel de 1,475 million d'euros est prévu notamment pour couvrir sur douze mois les factures des foyers de vie et des foyers d'accueil médicalisés pour personnes handicapées. Ces crédits ne seront mobilisés qu'en fonction des besoins réels et justifiés au titre de l'année 2019. Dans le secteur social, s'ajoute une demande complémentaire globale de 1,04 million d'euros pour assurer principalement le paiement des allocations du RSA à hauteur de 750 000 euros (l'augmentation du plafond, l'élargissement des conditions d'attribution de la prime d'activité et la réévaluation légale du mois d'avril entraînent une hausse substantielle du RSA versé), mais également une demande de crédits supplémentaires pour transporter et accompagner les trente et un bénéficiaires du RSA sur l'activité « RSA Vendanges » pour 10 000 euros. Par ailleurs, 60 000 euros sont sollicités, afin d'assurer un accompagnement dans la réussite scolaire ou professionnelle des mineurs non accompagnés atteignant la majorité dans le cadre des contrats jeunes majeurs. Enfin, pour le budget des solidarités, 220 000 euros vous sont proposés, principalement dans le cadre du dispositif MAIA, avec la mise en place du guichet unique et également pour faire appel à un prestataire afin d'améliorer les conditions d'exercice des missions dévolues aux circonscriptions d'action sociale.

De plus, 250 000 euros de crédits sont inscrits pour un ajustement de la contribution

de fonctionnement du SDIS en fonction des besoins réels d'équilibre de l'établissement. Cette contribution complémentaire permettra notamment la régularisation du retard constaté en 2018 dans le paiement des vacances du mois de décembre aux sapeurs-pompiers volontaires.

S'ajoute une demande complémentaire de 35 000 euros pour le paiement de la taxe foncière pour les locaux loués à la MECS de Chaumont et pour le terrain du futur centre d'exploitation de Nogent. S'agissant de la MECS, l'exonération de plein droit pour les constructions nouvelles est arrivée à terme en 2019.

Des crédits supplémentaires sont également inscrits à hauteur de 333 953 euros pour le versement de la contribution du Département aux deux fonds de péréquation pour lesquels la collectivité est à la fois contributeur et bénéficiaire.

Enfin, il vous est proposé d'attribuer une dotation complémentaire exceptionnelle de fonctionnement au collège La Noue de Saint-Dizier pour un montant de 4 700 euros pour permettre le règlement d'une facture d'eau suite à une fuite sur le compteur de chantier (une recette équivalente est attendue en 2020), mais également au collège de Wassy pour la prise en charge des frais de consommation de gaz de la chaufferie pour un montant de 23 186 euros. Initialement, le montant à verser était de 10 000 euros, mais un calcul plus fin au regard des années 2017/2018 a fait ressortir le besoin à 23 186 euros. Cette somme fera l'objet d'une récupération par le Département auprès des trois structures reliées à la chaudière gaz du collège.

### **Recettes de fonctionnement**

Elles augmentent de 12 201 565 euros. Les ajustements principaux sont liés à la régularisation de recettes déjà encaissées ou notifiées pour 12,199 millions d'euros. D'une part, concernant les recettes de péréquation, il convient d'inscrire 6,559 millions d'euros au titre du nouveau fonds de solidarité interdépartemental (FSID), 5,584 millions d'euros au titre du fonds de péréquation des DMTO et d'ajuster de 39 858 euros les crédits votés au titre du fonds de péréquation de la CVAE. D'autre part, un ajustement de 16 743 euros est à opérer au titre du fonds de compensation pour la TVA.

Il vous est également proposé d'inscrire 110 000 euros de recettes attendues de la CCBJC dans le cadre de la mutualisation avec le Château du Grand Jardin, 192 000 euros de recettes exceptionnelles au titre du droit d'occupation du sol suite à un rattrapage des redevances dues par Orange au titre de l'année 2018 et 7 000 euros de participation de l'Andra pour l'exposition « La Haute-Marne vue par les premiers photographes, 1850-1880 » aux archives

départementales.

Enfin, un ajustement à la baisse des recettes des chaufferies est attendu du fait de la clémence de l'hiver 2018-2019 à hauteur de 128 265 euros, également une baisse de 178 500 euros des recettes liées aux mineurs non accompagnés suite à l'arrêté publié le 18 juillet fixant les nouveaux montants de l'aide de l'État pour la phase de mise à l'abri et d'évaluation.

Au final, l'autofinancement augmente de 9 063 062 euros. Cette hausse de l'épargne brute est affectée à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses d'investissement**

Divers ajustements sont opérés sur les crédits de dépenses en fonction de l'avancement des opérations, se traduisant par une diminution des crédits de 8,718 millions d'euros : 8,83 millions d'euros de crédits de paiement sont annulés et reportés en 2020 (1,508 million d'euros de travaux de voirie, 0,235 million d'euros d'achats du CTD, 0,300 million d'euros liés à la signalisation touristique sur l'A5/A31, 2,287 millions d'euros au titre des aides aux communes et 4,5 millions d'euros liés aux travaux dans les collèges et les bâtiments).

132 450 euros de crédits sont redéployés pour financer de nouvelles actions.

Il vous est proposé d'accorder 22 000 euros supplémentaires aux agriculteurs touchés par la sécheresse afin d'assurer la prise en compte des éleveurs d'ovins.

Par ailleurs, 37 450 euros sont sollicités pour participer aux travaux de création d'une salle informatique au pôle technologique de Nogent suite à l'arrivée de nouveaux étudiants.

S'ajoute une demande complémentaire de 40 500 euros pour l'acquisition de vingt-sept défibrillateurs pour vingt-deux collèges et cinq gymnases, un collège étant déjà doté de l'équipement.

Enfin, le budget du pôle des solidarités est augmenté de 32 000 euros afin de verser 12 232 euros à l'association Restaurants du Cœur pour l'achat d'un camion et 20 000 euros au titre du FSL pour le paiement d'aides attribuées en 2018.

Par ailleurs, il vous est proposé d'abonder l'autorisation de programme « Contractualisation 2019-2021 » pour un montant de 3 millions d'euros, passant ainsi de

13,6 millions d'euros à 16,8 millions d'euros, compte tenu de l'ampleur des projets à financer.

### **Recettes d'investissement**

Elles sont ajustées à la hausse de 55 308 euros, dont 246 383 euros de recettes pour la réalisation des travaux sur l'avenue de Turenne, à Langres, et 42 282 euros de la CDC, au titre de l'étude réalisée sur les OPH. Il convient toutefois de réduire les recettes perçues au titre du fonds de compensation pour la TVA, à hauteur de 147 587 euros. Enfin, suite aux ajustements de crédits en dépense, les recettes voiries sont diminuées de 85 500 euros.

À l'issue de ces ajustements budgétaires, la section d'investissement dégage un financement supplémentaire de 8,8 millions d'euros, affecté intégralement à la réduction de l'emprunt. Au final, avec l'augmentation de l'autofinancement, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est diminué de 17,8 millions d'euros, passant ainsi de 22,733 millions d'euros à 4,896 millions d'euros.

### **Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse**

Les modifications proposées correspondent à un ajustement de 82 600 euros pour d'une part, faire face à la demande importante d'analyses BVD (diarrhée virale bovine) en ajustant le volume des réactifs d'immunologie et les dépenses de personnel, en ayant recours à des renforts saisonniers, et d'autre part, pour répondre aux besoins d'expertise en matière sanitaire auprès du secteur agroalimentaire et maintenir l'accréditation COFRAC. Ces crédits nouveaux sont compensés intégralement par des recettes. Les équilibres précédemment votés sont inchangés.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission, le 7 octobre 2019.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur le Vice-Président. Cette décision modificative démontre, à nouveau, la situation financière de notre Département, avec un niveau d'endettement qui peut, certes, faire peur à certains, mais vous voyez que là, la situation va de nouveau s'améliorer.

J'aimerais souligner quelques éléments, dont certains peuvent sembler minimes, mais sont importants à mes yeux. D'abord, c'est l'occasion, pour moi, de rappeler notre soutien au SDIS – certes une dotation complémentaire est versée, mais c'est aussi un rattrapage de ce que nous aurions dû verser l'an dernier –, mais dans une situation difficile marquée par des mouvements

des sapeurs-pompiers, je voudrais redire ma totale confiance et ma totale solidarité envers le Président du SDIS. C'est un homme de dialogue et je compte sur lui pour trouver des solutions avec les sapeurs-pompiers.

Je voudrais également saluer les excellentes relations que nous entretenons avec le Directeur et, bien sûr, nous comptons aussi sur ses capacités de dialogue pour trouver des solutions.

Nous parlions, tout à l'heure, de santé. Mais le rôle du SDIS, c'est un rôle essentiel pour la prise en charge et pour la santé de nos habitants.

Le métier de sapeur-pompier évolue ; nous devons tous nous remettre en cause : nous, les élus, dans nos façons de faire, mais les pompiers aussi, qui doivent œuvrer dans le même sens. Je pense que des discussions sont aujourd'hui en cours. J'ai bon espoir de les voir aboutir parce qu'autour de la table, se trouvent des gens désireux de dialoguer avec le Président et le Directeur et je sais que des solutions seront trouvées.

Je voudrais simplement redire que le Département a toujours une politique forte en matière de soutien de ses sapeurs-pompiers, ce qui apparaît dans ses investissements, mais aussi dans ses relations de confiance. C'est l'occasion de vous redire que nous soutenons nos pompiers, mais également tous ces encadrants et que nous souhaitons que le niveau de service soit maintenu parce que vous allez partout, dans toutes les communes. C'est un signe fort que nous voulons envoyer aux Haut-Marnais, selon lequel le Département de la Haute-Marne et son SDIS sont sur la même ligne et sont surtout là pour les Haut-Marnais.

S'agissant du fonds de péréquation, vous avez vu que la recette est importante. Certains disent que les choses vont mal, mais vous voyez que, là, dans le cadre la péréquation réalisée entre les départements, nous avons mis sur la table de la péréquation horizontale, 330 000 euros et nous avons reçu, de la solidarité des autres départements, 6 559 000 euros. C'est quand même à souligner, parce que nous l'avons fait entre nous, nous souhaitons la réciprocité en péréquation verticale, nous ne l'avons pas obtenue et les discussions se sont avérées difficiles. En effet, dans le cadre du partage entre des départements ruraux, des départements riches, des départements urbains, mais également de grands départements qui ont davantage de dépenses, nous sommes parvenus à un accord au sein de l'Assemblée des Départements de France dont nous voyons aujourd'hui les résultats, avec une recette intéressante pour le Département : la solidarité a vraiment joué en faveur d'un département comme le nôtre.

Je voudrais également dire un mot sur les mineurs non accompagnés. Là aussi, l'État se désengage. Jusqu'à présent, il prenait en charge, à hauteur de 12 000 euros, un MNA pour notre Département. Aujourd'hui, sa prise en charge est diminuée de moitié, passant à 6 000 euros, alors que le mouvement migratoire des MNA est toujours présent. L'inquiétude est donc toujours là. Et au moment où nous devrions être rassurés par l'État sur une question qui est purement régaliennne, ce dernier commence à se désengager, en réduisant de moitié la prise en charge de nos MNA. Ce sujet a une incidence financière importante pour notre Département. Nous appliquons, certes, la loi, mais nous avons besoin, aussi, de garanties de l'État sur cette question. Nous assumerons notre responsabilité, mais à un moment, il faudra discuter plus fermement avec l'État sur ce sujet.

Enfin, une opération qui est plus minime, mais qui est importante aussi, car elle entre parfaitement dans notre idée de la solidarité, c'est le financement d'un camion pour les Restaurants du Cœur, à hauteur de 80 % (12 500 euros sur les 15 000 euros). Son objectif est d'aller au-devant des bénéficiaires dans les secteurs dans lesquels des problèmes de mobilité sont relevés. De plus, les personnes qui font appel aux Restaurants du Cœur sont souvent des allocataires que nous suivons dans cette Assemblée et je trouve que ce geste est conforme à l'idée que nous nous faisons de la solidarité départementale. Je voulais le souligner, parce que c'est certes une petite action, mais elle en dit long sur notre volonté d'aller au-devant de ceux qui en ont besoin.

Tels sont les sujets sur lesquels je souhaitais revenir. Je laisse volontiers la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Pour faire écho à vos propos, nous saluons également le travail du SDIS et la présidence de Monsieur Noiro. Nous l'assurons du soutien indéfectible du Département au SDIS 52 et nous saluons nos sapeurs-pompiers, qui ont été fortement perturbés par l'accueil surprenant qui leur a été réservé lors de la manifestation nationale à Paris, il y a une dizaine de jours. Ceci a contribué à crispier plus avant, pour des questions nationales, des problèmes qui existaient au niveau local. Je pense que nous aurons l'intelligence suffisante pour essayer de régler les quelques différends qui en ont résulté. Effectivement, le SDIS fait partie du dernier service public de proximité, dont le nombre de centres présents en milieu rural reste important. Nous les remercions pour leur remarquable travail de terrain et de proximité, d'autant qu'ils sont de plus en plus sollicités. C'est donc un ensemble que nous devons traiter, pour empêcher la spirale d'inflation d'interventions de nos sapeurs-pompiers qui ne peuvent pas se démultiplier à l'infini. Je salue le travail effectué par l'encadrement, les sapeurs-pompiers

professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les élus.

**M. le PRÉSIDENT** : D'où la belle caserne que nous allons leur construire à Langres et sur laquelle nous travaillerons ensemble. Merci. Y-a-t'il d'autres demandes d'intervention sur cette décision modificative ? Je n'en vois pas. Je la soumetts donc au vote.

Monsieur Noirot, excusez-moi ! Nous procédons au vote et je vous donne la parole.

### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE et Mme*

*Laurence ROBERT-DEHAULT*)

*Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.*

**M. le PRÉSIDENT** : Unanimité, je vous remercie. Monsieur Noirot, vous avez la parole.

**M. André NOIROT** : Après les compliments des deux Nicolas concernant le SDIS, je me sens obligé de prendre la parole, pour dire que je voudrais remercier le Président du Conseil départemental, ainsi que tous mes collègues. C'est vrai que nous venons d'attribuer 250 000 euros supplémentaires parce que, initialement, il était prévu 5,8 millions d'euros dans le budget et nous avons fini, en 2018, avec un budget à l'équilibre, avec quelques retards dans le paiement des vacances des sapeurs-pompiers volontaires. Nous pourrons donc régulariser cette situation.

Mais je voudrais également dire que la participation du Conseil départemental passe à 6,050 millions d'euros, mais il ne faut pas oublier que la TSA (taxe sur les compagnies d'assurance), est remboursée à ce dernier à hauteur de 3,950 millions d'euros, ce qui laisse à la charge du Département, en réalité, un montant de 2,1 millions d'euros.

C'est vrai que, cette année, nous avons modifié les contributions au SDIS, ce qui n'a pas été apprécié. Sur les 17 recours engagés par les communes au tribunal administratif, 16 ont été déboutés. Il ne reste donc qu'un recours en ce moment, celui de la commune de Reynel. Nous nous défendrons.

Par ailleurs, vous savez que le SDACR a été approuvé en février. Nous ne viendrons pas, tous les ans, réclamer 250 000 euros au Conseil départemental. Nous sommes donc bien

obligés d'essayer de faire des économies. C'est pourquoi une étude a été réalisée sur les gardes et les astreintes. Nous sommes dans une phase de dialogue : le Directeur a commencé par informer le bureau du SDIS, il s'en est suivi une concertation au sein du Comité technique, puis un dialogue social sera engagé. Nous verrons bien ce qu'il en ressortira, sachant que, contrairement à ce qui est indiqué dans l'article de presse paru ce matin, il n'est pas question de mettre les sapeurs-pompiers en danger. Sachant que les sapeurs-pompiers doivent au minimum être par groupes de trois, nous souhaiterions passer ce nombre à deux, parce que nous avons créé beaucoup d'ULS (Unités légères de Secours dépendant d'un centre de secours) dans lesquels ils sont souvent à deux et n'ont pas le droit d'intervenir. Notre souhait est qu'ils aient le droit d'intervenir, en attendant, bien sûr, les renforts, mais de manière encadrée, et surtout pas en leur faisant prendre des risques. Cela peut être important dans un village, ne serait-ce que pour prévoir le branchement de l'eau avant l'arrivée des renforts.

Nous ne procéderons pas dans la précipitation. Le Directeur est dans le dialogue ; je rencontre moi-même les sapeurs-pompiers et en temps voulu, le Conseil d'administration prendra sa décision.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Noiro, mais je le redis : sachez que vous aurez tout le soutien de l'Assemblée départementale sur cette question qui concerne le quotidien des Haut-Marnais.

La décision modificative est adoptée.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour de la Commission permanente.

*La séance du Conseil départemental est levée.*

Le procès-verbal, arrêté le 13 décembre 2019,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT